



Saisie sur salaire et dette forclosé

Par **cora97**, le **05/08/2015** à **17:00**

Bonjour, je viens à vous car j'ai besoin de votre aide S'il vous plaît.. J'avais un crédit bancaire sur un compte joint avec mon ex compagnon. Celui-ci s'est suicidé en avril 2012, la banque a bloqué ce compte en succession et ne m'a jamais donné de nouvelles. Je précise que le crédit avait une assurance décès et le dernier paiement d'échéance date de mars 2012. Après plusieurs années difficiles je viens de retrouver un emploi, cette banque me saisit mon salaire avec un acte de saisie suite au procès verbal de non conciliation du 14/04/2015. Que puis-je faire? Je vous remercie d'avance .

Par **Tisuisse**, le **05/08/2015** à **17:39**

Bonjour,
Plusieurs observations :
1 - en matière d'assurances, le suicide est exclu du champ d'application des garanties dans les 2 premières années d'assurances,
2 - N'étant pas mariés, sauf testament en votre faveur vous n'êtes pas héritière de votre compagnon. Ce sont ses parents puis, ses frères et sœurs et ses neveux et nièces qui héritent.
3 - Le crédit ayant probablement été souscrit à vos 2 noms, ou bien vous étant portée caution solidaire, il est normal que vous soyez appelée à rembourser ce crédit.
A mon humble avis, vous devriez consulter un avocat ou la Maison de Justice et de Droit.

Par **cora97**, le **05/08/2015** à **18:20**

Merci de votre réponse.
Le jugement a été rendu plus de deux ans après le paiement. Ai-je un quelconque recours?
Merci

Par **cora97**, le **05/08/2015** à **18:21**

Le jugement a été rendu plus de deux ans après le denier impayé.

Par **cora97**, le **05/08/2015** à **19:39**

L'acte de saisie en date du 2 juillet précise que le procès verbal de non conciliation a eu lieu le 14/04/2015, le délai pour cette procédure n'a-t-il pas été dépassé?